

## AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24-005

Direction territoriale de Rouen

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la société TOTALENERGIES LUBRIFIANTS, dont le siège social est situé à NANTERRE (92000), 562 Avenue du Parc de l'Île, identifiée sous le numéro SIREN 552 006 454, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) le 08/02/2024, portant sur la dépendance du domaine public située sur la commune de Rouen en vue d'accueillir des dispositifs de pompage en Seine pour la défense incendie.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou de mise en publicité par le GPFMAS par application de l'article L.2122-1-3 5° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à la suite d'un arrêté préfectoral.

Description de la dépendance : un terre-plein et un plan d'eau d'environ 743 m<sup>2</sup> situés rive gauche, Bassin Rouen Quevilly, sur la commune de Rouen.

Durée de la convention : 13 ans à compter du 4 décembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-540/772 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : [sage@haropaport.com](mailto:sage@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.